



CSA – du 20 décembre 2023

Déclaration Liminaire :

FO Justice – le 21 Décembre 2023

Monsieur le Directeur,

Madame la maire de PARIS vient d'annoncer publiquement qu'elle ne serait pas prête pour les JO 2024 ! Et nous, le serons-nous ? Pourtant dans l'esprit de nos chefs de juridiction, aucun doute, cela se fera !

Est-ce que la messe est dite pour nos collègues des services judiciaires ?

Si notre ministère en lien avec celui de l'intérieur compte sur une tolérance « zéro », les plans de continuation d'activité ne doivent pas se faire au détriment des droits fondamentaux des agents notamment les congés, les mobilités, la durée du temps de travail et les temps de repos qui y sont associés.

La mise en place de PCA en 2020 où l'on a demandé à nos collègues d'être présents, et ils l'ont été, leur a valu l'octroi pour certains d'une prime COVID et pour d'autres d'une simple tape dans le dos.

Certaines administrations prévoient le versement d'une prime en compensation du report de leurs congés.
Devrons-nous encore nous contenter d'une tape dans le dos ?

NON, FO Justice réclame l'instauration d'une prime, prime d'ailleurs prévue par la circulaire de notre première ministre du 22 novembre 2023. Il sera donc important d'en établir les critères et les montants bien en amont et pas a posteriori.

Après le mouvement des greffiers « en colère », certains pensent déjà à le renouveler l'été prochain. Vous ne devez pas leur en donner l'envie ! **Etes-vous sourd au sentiment d'abandon que vous leur donnez ?**

Ne leur donnez pas des arguments supplémentaires, déjà les esprits s'échauffent, un mouvement de grève ou des arrêts maladie multiples, surtout pendant cette période, pourraient bloquer tous ces beaux projets sur le papier. Faites un geste important, comme d'autres l'ont fait. Pour l'instant le greffe ne voit que le bâton avec entre autres la difficulté de poser des congés, il est temps de sortir des carottes afin de rallier à cet événement l'ensemble des personnels des Tribunaux et que cette fête soit partagée.

Il faut donc d'une part que l'organisation des JO se fassent en concertation avec le greffe et les organisations syndicales, et d'autre part, que des actes concrets et visibles soient déjà mis en œuvre en suite du protocole d'accord signé en octobre dernier.

- Par ailleurs, le projet de loi concernant notamment les violences conjugales été définitivement adopté. Qu'en est-il de l'organisation des week-ends, ces ordonnances devant être rendues dans les 24 heures et devant faire ensuite l'objet d'une inscription au FPR ?
- Après la gestion des ordonnances de maintien des mesures d'isolements en matière d'hospitalisation sous contrainte, le greffe va encore devoir gérer ?
- Chaque juridiction va faire à sa sauce créant de nouveau des inégalités entre les agents de ressorts différents. Devrons nous voir l'organisation d'un 3^{ème} service de permanence ?
- Où les SAR vont-ils trouver l'argent pour ces astreintes et comment les juridictions vont gérer les demandes de récupération horaire alors qu'elles ont déjà la tête sous l'eau ?

FO Justice demande donc à la Direction des Services Judiciaires d'encadrer le plus strictement possible ces deux évènements.

**FO Justice défendra toujours les personnels de justice
sans qui rien n'est possible !!!**

